



• Des juristes à vos côtés.

Notre équipe de juristes vous accompagne pour vous défendre et faire valoir vos droits face aux aléas de votre vie personnelle et professionnelle salariée.

> Une information juridique par téléphone :

- Des réponses concrètes à vos questions sur le Droit Français.

> La négociation et la recherche d'une solution à l'amiable en cas de litige :

- Nos juristes vous aident à constituer votre dossier et vous informent sur vos droits et obligations.
- Ils peuvent prendre contact avec la partie adverse.

> L'intervention d'un avocat en cas de recours en justice :

- Si aucune solution n'est trouvée au terme de la négociation amiable :
 - Vous serez assisté par l'avocat de votre choix pour porter l'affaire devant les tribunaux⁽⁴⁾.
 - Vos frais d'avocats, d'experts ou d'huissiers seront alors pris en charge⁽⁵⁾.

> La défense de vos droits dans de nombreux domaines de la vie courante :

- Travaux (exemple : litige avec un entrepreneur).
- Habitation (exemple : litige avec votre propriétaire ou une agence immobilière).
- Prestations sociales, de prévoyance ou retraite (exemple : problème de décompte de vos points de retraite).

VÉCU



« Pendant les travaux de ma salle de bains, l'entrepreneur a percé le chauffe-eau qui est maintenant inutilisable. »

Dans ce cas, nos juristes vous aideront à constituer votre dossier et avec votre accord négocieront directement avec l'entreprise en cause pour trouver une solution à l'amiable protégeant au mieux vos intérêts.

⁽⁴⁾ Si cela est opportun et que le montant des intérêts en jeu est supérieur à 500 € (valeur 2003).
⁽⁵⁾ Selon les modalités décrites dans la notice d'information valant conditions générales.

• Gros travaux : un prêt adapté.

Avec Cetelem, vous financez les gros travaux pour un montant supérieur à 21 500 €, qu'ils soient réalisés par vos soins ou par un professionnel.

> Un délai de réflexion de 10 jours.

> Une durée adaptée.

- Jusqu'à 120 mois.

VOTRE PROJET : Procéder à la réfection de votre maison

• Pour un prêt personnel de 22 000 € sur 84 mois au TEG fixe de 7,31 % au 01/09/2008.

• Vous remboursez alors 84 mensualités de 335,38 € hors assurance facultative et le coût total de votre crédit sera de 6 171,72 €.

⁽¹⁾ D'une durée maximale de 3 mois. Le report produit des intérêts au taux en vigueur sur le contrat sous réserve d'acceptation de votre dossier. ⁽²⁾ Sous réserve d'acceptation de votre dossier, conditions disponibles sur votre contrat. ⁽³⁾ Sous réserve d'être à jour dans vos remboursements et de ne pas avoir bénéficié déjà d'un report dans les 6 derniers mois.

• Travaux ou déco : un seul prêt pour tout changer.

Avec Cetelem, vous financez tous vos travaux effectués par vous-même ou par un entrepreneur.

VOTRE PROJET : Installer votre nouvelle cuisine

Pour un prêt personnel de 8 000 € sur 24 mois au TEG fixe de 9,68 % au 01/09/2008.

Vous remboursez alors 24 mensualités de 362,79 € hors assurance facultative et le coût total de votre crédit sera de 786,96 € dont 80 € de frais de dossier.

VOTRE PROJET : Faire réaliser l'aménagement des combles

• Pour un prêt personnel de 15 000 € sur 84 mois au TEG fixe de 9,68 % au 01/09/2008.

• Vous remboursez alors 84 mensualités de 241,03 € hors assurance facultative et le coût total de votre crédit sera de 5 396,52 € dont 150 € de frais de dossier.

> Une souplesse avantageuse

- Si vos travaux sont réalisés par un professionnel, possibilité de débloquer les fonds en 1, 2 ou 3 fois pendant l'avancement du chantier.

> Vos remboursements facilités :

- Commencez à rembourser votre crédit plus tard⁽¹⁾ avec l'option Crédit Report.
- Pour tout crédit supérieur à 12 mois, 2 possibilités accessibles après six mois de remboursement⁽²⁾ :
 - Augmentez votre mensualité en la multipliant au maximum par 3 pour accéder à une durée de crédit plus courte.
 - Diminuez votre mensualité de 30 % maximum et remboursez sur une durée plus longue. Votre mensualité ne peut pas être inférieure à 50 €.
- Profitez de 2 reports de mensualité par an.⁽³⁾

Des chiffres clés

Nature du crédit :	Montant emprunté :	Durée du prêt :	TEG fixe au 01/09/2008, (selon le montant et la durée de votre prêt) :
Prêt personnel	Jusqu'à 21 500 €	> Jusqu'à 84 mois	> De 5,50 % à 9,68 % Frais de dossier : 1 % du montant du crédit.
Crédit immobilier	A partir de 21 500 €	> Jusqu'à 120 mois	> De 5,50 % à 7,31 %

Sous réserve d'acceptation de votre dossier